



Paris, le 24 juin 2015

Déclaration Préalable des Fédérations syndicales de La Poste CGT, CFDT, SUD, FOCOM, CFTC/CGC/UNSA CDSP stratégique de la Branche Service Courrier Colis du 24 juin 2015.

Monsieur le Directeur Général de la Branche

Depuis plusieurs mois, lors de différentes rencontres nationales, nous intervenons pour condamner la volonté postale d'imposer la pause méridienne dans les réorganisations de la distribution.

Si, l'introduction du mixte et de la pause méridienne constitue pour La Poste un enjeu face à la diminution des flux, permettant de mieux appréhender le développement des nouveaux services, les organisations syndicales CGT, CFDT, SUD, FOCOM, CFTC/CGC/UNSA refusent en l'état l'imposition et les conditions de mises œuvre édictées par les Territoires.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, SUD, FOCOM, CFTC/CGC/UNSA de La Poste apportent leur soutien total aux postières et postiers qui luttent depuis des mois contre cette imposition sur tout le territoire.

Elles revendiquent l'ouverture d'une négociation nationale portant sur l'organisation et les conditions de travail des personnels de la distribution.

Au préalable, elles exigent de La Poste un moratoire sur les réorganisations incluant la pause méridienne afin de permettre à la négociation de se dérouler avec sérénité.

Ces deux revendications constituent pour nous des incontournables.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, SUD, FOCOM, CFTC/CGC/UNSA exigent de la Direction de la Branche Service Courrier Colis une réponse immédiate à leurs revendications.

Dans le cas contraire, les organisations syndicales précitées estimeront que la Branche Service Courrier Colis aura décidé d'une rupture unilatérale du dialogue social national. Elles en tireront alors toutes les conséquences et prendront leurs responsabilités.